



LES INVISIBLES EN MOUVEMENT ...

Suite à l'appel intersyndical du Collectif

Insertion et Probation de la CGT, du SNEPAP-FSU, et de la CFDT Interco Justice, les personnels du SPIP de Bois d'Arcy sont entrés dans le mouvement depuis plusieurs semaines.

En décembre 2015, l'Administration Pénitentiaire a décidé de prendre des mesures qu'elle qualifie « d'historiques » pour ses personnels et en lien avec les politiques de lutte antiterroriste. Pourtant, il semble qu'elle ait omis la filière pénitentiaire d'insertion et probation qui ne bénéficiera pas de l'augmentation des régimes indemnitaires et de personnel en renfort. Nous notons encore une fois le manque de reconnaissance de notre administration vis à vis de notre filière, que ce soit dans le cadre de nos missions ou en tant que personnel à part entière de cette administration.

C'est pour cela que l'intersyndicale CGT Insertion et Probation, SNEPAP-FSU, CFDT Interco Justice revendique :

- L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation, CPIP et DPIP.
- Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire et l'abrogation du RIFSEEP.
- La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP.
- L'égalité de traitement des ASS ayant intégré le corps de CPIP avant la note DAP de l'automne 2014, quant à la prise en compte de la PSS dans le calcul de la pension de retraite. Une régularisation de la situation, pour les personnels concernés, doit intervenir sans délai.
- Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017.

Pour Bois d'Arcy, nous allons donner satisfaction à ceux qui jusqu'ici nous trouvent invisibles, inaudibles et immobiles. Nous nous félicitons d'ailleurs du soutien indirect et involontaire de certains représentants de la Direction de la Maison d'Arrêt.

Dès le 21 mars 2016 les CPIP de Bois d'Arcy ont voté à l'unanimité les modalités d'actions suivantes :

- ✓ Rédaction à minima des rapports PS, LSC, RPS.
- ✓ Boycott de la détention : Nous n'irons plus voir les détenus jusqu'à nouvel ordre (sauf arrivants et aménagement de peine).
- ✓ Le courrier des détenus sera traité dans les délais légaux.
- ✓ Boycott de certaines réunions (Radicalisation, réunion de service...).
- ✓ Communication à la presse, au personnel politique (Députés des Yvelines), au SAP et aux partenaires.
- ✓ Boycott des CAP et de la prise en charge des stagiaires autres que CPIP.

Les modalités d'action régionale suivantes ont été adoptées avec un large consensus :

- 1^{ère} journée d'action régionale le 07 avril 2016 à la DAP.
- 2^{ème} journée d'action régionale le 14 avril 2016 devant le Palais de Justice de Paris.
- Appel à une **manifestation nationale en mai**.
- **Appel à poursuivre les AG dans les services** pour se saisir des modalités d'action.

LES MODALITES SE DURCIRONT SI NOUS NE SOMMES PAS ENTENDUS !

Bois d'Arcy, le 21 mars 2016